

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 08/07/2020

REFERENCE : MINSANTE N°130

OBJET : CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ EN PÉRIODE ESTIVALE

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, vos équipes ont été fortement mobilisées et nous vous en remercions. Dans le cadre de la période estivale qui commence, la continuité d'activité du secteur sanitaire et médico-social apparaît comme primordiale au regard des enjeux et des risques potentiellement encourus. A ce titre, nous devons avoir collectivement une vigilance très particulière sur les risques suivants :

- **Épidémie de Covid-19** : la circulation du virus est toujours active sur le territoire. Un certain nombre de clusters préoccupants ont été identifiés et font l'objet d'une surveillance attentive. Une attention très particulière devra être portée aux zones accueillant un nombre important de touristes. Par ailleurs, l'hypothèse d'un second épisode épidémique aigu doit être travaillé et préparé au vu notamment des enseignements des RETEX nationaux et régionaux et des objectifs capacitaires mobilisables rapidement en réanimation. Un guide national de préparation au « rebond épidémique » sera diffusé fin juillet, afin d'appuyer les ARS et les professionnels de santé ;
- **Vague de chaleur** : selon Météo France, la saison estivale pourrait présenter des conditions plus chaudes que la normale, avec un risque de survenue de « vagues de chaleur » (cf. instruction du 29 mai 2020) ;
- **Menace terroriste** : la crise épidémique actuelle ne doit pas faire oublier que cette menace est toujours présente sur notre territoire et reste à un niveau élevé ;
- **Arboviroses** : la progression de l'implantation du moustique *Aedes albopictus* sur le territoire métropolitain accroît le risque de transmission autochtone d'arboviroses.

Par conséquent, sur la période considérée, les ARS doivent être en capacité :

- **De maintenir un dispositif de gestion de crise au sein de l'ARS.** Une montée en puissance devra être envisageable afin de répondre à toute situation sanitaire exceptionnelle (SSE) dans la région en déclenchant le cas échéant, le ou les plans ORSAN adaptés à la situation. A ce titre, une attention particulière devra être portée à l'identification préalable d'un vivier de ressources internes (en cas d'activation de la CRAPS notamment) et des dispositifs d'alerte des établissements de santé.
- **D'assurer l'investigation et la gestion de tout cluster dans la région** et à ce titre de :
 - mobiliser voire de renforcer les équipes mobiles de prélèvement et d'investigation des clusters de Covid-19 ou de foyers épidémiques de toute nature (arboviroses notamment) ;
 - vérifier qu'une permanence au sein des laboratoires est effective pour assurer la prise en charge des dépistages Covid-19 ;
 - de mobiliser les ressources internes pour assurer l'activité de contact-tracing de niveau 3, dans un contexte de saison touristique notamment.

- **De veiller à la préparation des établissements médico-sociaux au risque canicule, à leur capacité de réponse en cas d'apparition de cas Covid-19 en leur sein** (mesures barrières, EPI, recours aux tests, ressources humaines) en garantissant une continuité de l'astreinte/plateforme gériatrique territoriale, adaptée aux besoins estivaux.
- **De s'assurer auprès des professionnels de santé de ville de l'effectivité de la permanence des soins ambulatoires et du partenariat avec les services et établissements médico-sociaux**, en encourageant notamment le recours à la télémédecine. L'organisation des laboratoires durant l'été et durant les weekends fera également l'objet d'une vigilance particulière de la part de vos services du fait des enjeux de dépistage.
- **De veiller auprès des établissements de santé de première ligne identifiés dans les plans ORSAN AMAVI, MEDICO-PSY et NRC à la mise en œuvre des dispositions suivantes :**
 - organisation de la mobilisation de la cellule de crise hospitalière ;
 - opérationnalité des volets AMAVI, MEDICO-PSY et NRC du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles ;
 - capacité de montée en puissance des SAMU-Centre 15 et des CUMP pour les établissements de santé sièges d'un SAMU ; fonctionnalité des postes sanitaires mobiles (PSM 1, 2 et PSM pédiatriques) notamment les malles antidotes NRBC et des équipements de protection individuels NRBC déployés dans ces établissements.
- **De s'assurer auprès de tous les établissements de santé publics et privés :**
 - du remplissage régulier et fiable des données de suivi des tensions hospitalières (ROR, SI-DEP, niveau de fermeture des lits, difficultés RH) ;
 - du maintien d'une vigilance particulière sur les capacités en lits de réanimation et les ressources nécessaires à leur armement rapide (médicaments, équipements, ressources humaines) et d'un niveau d'ouverture des lits compatibles avec les besoins spécifiques de la période estivale ;
 - de la conservation d'organisations internes permettant la prise en charge de patients Covid+ et Covid- (filières dédiées, etc.) ;
 - de la gestion active et préventive des clusters hospitaliers ;
 - de la poursuite et du déploiement des dispositifs d'appui sanitaire aux établissements médico-sociaux et notamment aux EHPAD.

Une attention particulière devra être portée aux difficultés et tensions sur la disponibilité des ressources humaines des ES et ESMS, récurrentes et exacerbées par la forte mobilisation des derniers mois. Pour faciliter le pilotage et la gestion des renforts RH intra et extra-régionaux au profit des structures sanitaires et médico-sociales, le Ministère a développé un système d'information intégré qui sera opérationnel à partir du 10 juillet.

Cette plateforme de gestion des renforts RH permettra notamment de créer un vivier unique de données sur les personnes mobilisables, de faciliter et fluidifier les circuits d'informations entre les différents acteurs (CCS, ARS, établissements, professionnels de santé volontaires) et d'assurer un suivi et une traçabilité des ressources mobilisées.

En fonction de l'évolution de l'épidémie, les modalités de mobilisation des professionnels pourront être ajustées pour permettre soit une mise en relation directe entre établissement demandeur et professionnels volontaires, soit une régulation et un pilotage des renforts par le niveau régional (renforts intra-régionaux) ou national (renforts inter-régionaux). La mise en place d'un premier échelon permettant la mise en relation directe entre structure demandeuse de renfort et professionnels volontaires permettra ainsi de pallier la suppression des plateformes de mise en relation directe de type #Renforts COVID.

Cette plateforme n'aura pas vocation à se substituer à des outils de recrutement classiques, mais permettra un pilotage stratégique des renforts à l'échelle des territoires et à l'échelon national.

Les modalités d'utilisation de cette plateforme de gestion des renforts RH seront précisées dans un MINSANTE qui sera diffusé dans les prochains jours.

Nous vous remercions de la poursuite de votre mobilisation, sans méconnaître la forte implication qui est la vôtre et celles de vos équipes depuis des mois. Cette mobilisation sans failles permet depuis des semaines par vos opérations de gestion des clusters et de dépistage, avec l'ensemble des acteurs de santé contribue efficacement à casser les chaînes de transmissions. Il nous faut également collectivement cet été être prêt à faire face à une résurgence épidémique et préparer plus structurellement le système de soins à un éventuel rebond épidémique, forts des enseignements de cette première crise.

Sabine FOURCADE

*Secrétaire générale des
ministères sociaux*

Pr. Jérôme SALOMON

*Directeur Général
de la Santé*

Katia JULIENNE

*Directrice générale
de l'offre de soins*

Virginie LASSERRE

*Directrice générale
de la cohésion sociale*